



Information Covid 19

Pour le bien de tous, il est recommandé de publier ce message sur le site internet de votre commune

Suite aux annonces du président de la République et du Premier ministre, en lien avec la pandémie de Coronavirus il est recommandé par le ministère de l'intérieur de ne pas prendre de risque : **évitez tous déplacements inutile...**

Toutefois une attestation de déplacement dérogatoire doit désormais être imprimée ou écrite sur papier libre avant chaque sortie du domicile, afin de limiter les déplacements au strict minimum et ainsi faire face au coronavirus.

Nous la mettons à disposition de tous nos citoyens **[en cliquant ici](#)**

â Les habitants de votre commune devront également faire remplir et tamponner **[ce document](#)** à leurs employeurs pour tous les déplacements professionnels.

Sans document dérogatoire, vous encourez une amende de 38 euros. Une somme qui pourrait rapidement s'élever à 135 euros.

Se protéger c'est aussi protéger les autres

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades